

Plan de mobilité active et durable

LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE REMERCIE LES CITOYENS AYANT PARTICIPÉ AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 29 novembre 2024 — Dans le cadre de la démarche d'élaboration du *Plan de mobilité active et durable* (PMAD) de la Ville de Saint-Hyacinthe, plus d'une quarantaine de personnes, incluant des citoyens, des partenaires du milieu et des élus, se sont présentées à chacune des consultations publiques ayant eu lieu les 30 octobre et 19 novembre derniers. Ces ateliers de discussion ont permis à la Ville de recueillir les suggestions des participants en matière de mobilité active et durable sur le territoire, tout en travaillant sur la vision et les orientations du futur PMAD.

De plus, durant les dernières semaines, la Ville de Saint-Hyacinthe a également récolté de précieuses données en ligne, notamment par le biais de questionnaires et d'une carte interactive du territoire. Au total, 42 citoyens ont répondu aux questionnaires, et d'autres ont contribué à la carte en y laissant plus de 90 commentaires.

« J'aimerais remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont pris un moment pour partager leurs idées, leurs propositions et leurs préoccupations, que ce soit en ligne ou lors des consultations publiques. Votre participation est non seulement appréciée, mais essentielle pour le succès de notre démarche. C'est ensemble que nous pourrons bâtir un *Plan de mobilité active et durable* qui reflète les besoins et aspirations de notre communauté. Notre vision est claire : nous voulons une ville plus sécuritaire, plus verte, plus conviviale, et adaptée aux réalités d'aujourd'hui et de demain », souligne M. André Beauregard, maire de Saint-Hyacinthe.



Le PMAD est l'une des 53 actions du *Plan de développement durable 2021-2025*. Ce projet structurant vise à créer un réseau de transport harmonieux et efficient, où tous les modes de déplacement, du piéton au transport en commun, cohabiteront en toute sécurité, tout en répondant aux enjeux de mobilité actuels et futurs. Il sera également élaboré autour de quatre axes d'intervention :

- L'augmentation de l'utilisation des déplacements durables;
- Le transport collectif;
- La planification de la mobilité;
- La sécurité des déplacements.

Les prochaines étapes incluent notamment la comptabilisation des résultats des consultations et la préparation d'un plan d'action. Il est prévu par le comité de mobilité active et durable que la version finale du PMAD soit déposée au printemps 2025.



Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300